

# *Le Premier Ministre*

Paris, le 15 novembre 1988

Madame le Ministre,

Le Gouvernement entend intensifier la lutte contre la toxicomanie qui, pour être efficace, doit reposer sur une action cohérente et continue. Cohérente car il ne peut s'agir d'aborder la toxicomanie sous l'un de ses aspects sanitaire ou répressif, au détriment des autres. La tentation du "tout répressif" n'a précédemment abouti qu'à rompre la confiance entre les pouvoirs publics et les intervenants locaux et à provoquer des réflexes d'exclusion, voir de peur chez certains de nos concitoyens. Continue, car c'est au prix d'un effort permanent partagé par tous, que nous pourrons faire régresser ce mal.

La politique que je vous demande d'animer se développera selon quatre axes à coordonner à l'échelon interministériel : la répression des trafics, la prévention, les soins, la réinsertion des toxicomanes et deux niveaux d'intervention, local et international. Elle devra tenir compte tout particulièrement : de l'évolution récente de la population des toxicomanes qui ne se limite plus à des groupes à risques, du développement du SIDA et de la complexification des réseaux de trafic.

Le renforcement des politiques locales de prévention et de réinsertion des toxicomanes et leur articulation à l'ensemble des dispositifs de prévention de délinquance et de recherche d'emploi pour les jeunes devra permettre une réponse plus adéquate aux besoins et une meilleure répartition des moyens.

Décloisonner et étendre l'information et la formation au-delà des spécialistes est indispensable, notamment sur les lieux de travail et les lieux de vie.

Le réseau français de soins aux toxicomanes est diversifié et a fait ses preuves. Il est nécessaire cependant de l'adapter au développement du SIDA, qui entraîne une médicalisation du problème, et de rechercher de nouveaux modes de prise en charge des toxicomanes prenant en compte l'évolution de leurs habitudes de vie et de consommation, qui intègre de plus en plus fréquemment les médicaments et l'alcool.

En matière de répression, sous la responsabilité des Ministres concernés, la coordination de l'activité des services est une condition essentielle, elle doit être améliorée. Nous devons également rechercher des nouvelles solutions de prise en charge alternative à l'emprisonnement et renforcer la politique sanitaire dans les établissements pénitentiaires. Au plan international, les initiatives se multiplient et la France doit être un acteur vigilant dans la coopération internationale et dans le dialogue entre pays producteurs et consommateurs.

Plusieurs actions seront donc à mener de front :

- l'harmonisation des législations européennes,
- la coopération en matière de répression du grand trafic et du contrôle de la production de drogues,
- la mise en commun des méthodes de soins et des politiques d'information.

La Mission Interministérielle de Lutte contre la Toxicomanie, créée par décret du 8 janvier 1982, est au coeur du dispositif national de lutte contre la toxicomanie. Je vous rappelle ses tâches essentielles. Son rôle premier est d'impulser et favoriser les initiatives dans les directions qui viennent d'être évoquées. Elle doit donc être à l'écoute des suggestions faites par les intervenants ou les services et dégager les propositions d'action qu'elle soumettra au Comité Interministériel de Lutte contre la Toxicomanie que je préside.

En second lieu, j'ai souhaité que la MILT demeure rattachée au Premier Ministre afin de bien souligner son rôle essentiel de coordination entre les Ministères et les services qui en dépendent, ainsi qu'entre les partenaires des politiques locales et les divers intervenants concernés. La cohérence de la politique de lutte contre la toxicomanie en dépend.

Je vous demande de vous y attacher et de veiller, en liaison avec le Délégué Interministériel des Villes, à la coordination avec l'action développée dans le cadre du Conseil National des Villes et du Développement Social Urbain.

Il vous faudra en troisième lieu évaluer la politique conduite les dix dernières années sous ses différents aspects. A ce sujet, je vous charge de l'élaboration d'un rapport qui permettra de tirer un bilan de la situation de la toxicomanie en France, des actions à poursuivre et à encourager. En conclusion de ce rapport, vous proposerez les nouvelles initiatives à prendre, notamment pour répondre à l'urgence et à l'inquiétude des parents, ainsi que les modifications structurelles et financières qui améliorent la répartition des moyens. Ce rapport sera soumis au Comité Interministériel de Lutte contre la Toxicomanie.

Vous aurez à coeur de favoriser la pluridisciplinarité et de faire appel à toutes les compétences, spécialement au sein des administrations qui sont invitées à faciliter votre tâche.

Vous aurez enfin pour responsabilité la mise en place d'une véritable politique de communication pour que la MILT joue effectivement son rôle d'informateur et d'interlocuteur national.

Je vous prie de croire, Madame le Ministre, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Michel ROCARD

Madame Catherine TRAUTMANN  
Présidente de la MILT

1 Place de l'Etoile  
BP. 1049-1090

67070 STRASBOURG CEDEX